

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018**

OBJET : Association Entraide : prorogation de la convention de subvention d'investissement en date du 26 janvier 2016.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une prorogation de validité de la subvention d'investissement de 339 570 € attribuée à l'association Entraide par délibération n° 116 du 30 octobre 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention correspondante, dont le projet est joint en annexe au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée